



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2017-023

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2017

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2017-08-11-020 - AP de délégation de signature secrétaire générale de la
sous-préfecture de Caltelsarrasin (1 page)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2017-08-11-020

AP de délégation de signature
secrétaire générale de la sous-préfecture
de Caltelsarrasin

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DCIE-PAI

**Arrêté portant délégation de signature à Mme Ann GIRARD,
Secrétaire générale de la sous-préfecture de Castelsarrasin**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur fixant au 28 août 2017 la prise de fonction de Mme Céline PLATEL nommée sous-préfète de Castelsarrasin par décret du 1^{er} août 2017 ;

Considérant qu'une élection municipale complémentaire doit être organisée le dimanche 3 septembre 2017 dans la commune de Sérignac et que les candidatures doivent être déposées à la sous-préfecture de Castelsarrasin le 16 août ou le 17 août 2017 au plus tard en vue du premier tour ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

A R R E T E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Ann GIRARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Castelsarrasin, pour signer les récépissés de dépôt des candidatures.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la secrétaire générale de la sous-préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 11 août 2017

Le préfet,

Pierre BESNARD